

Commune de MARZAN(56) LE HAMEAU DES AJONCS

PA n°056 126 22 Y0001 délivré par arrêté municipal du 23/05/2022

Maitrise d'ouvrage:



PRESQU'ILE INVESTISSEMENT

4 Impasse du Prémarié - Queniquen

44 350 GUERANDE

Tel: 02 40 24 88 59

Equipe maitrise d'oeuvre:

BUREAU DETUDES VRD C2I

Cow B - 7 rue Jean Baptiste Olivier
44130 BOUVRON
Tel: 07 85 89 18 01 - mail: contact@c2i-vrd.fr

ARCHITECTE & URBANISME

JL LEMANCO
11 rue des moulins
44 230 Saint Sébastien sur Loire
Tel: 06 75 12 56 46 - mail: lemancojl@gmail.com

GEOMETRE EXPERT

Cabinet LEMEUR
36 rue du Crézelo
44 170 SAINT DOLAY
Tel: 02 99 90 91 07 - mail: cabinet.lemeur@orange.fr

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

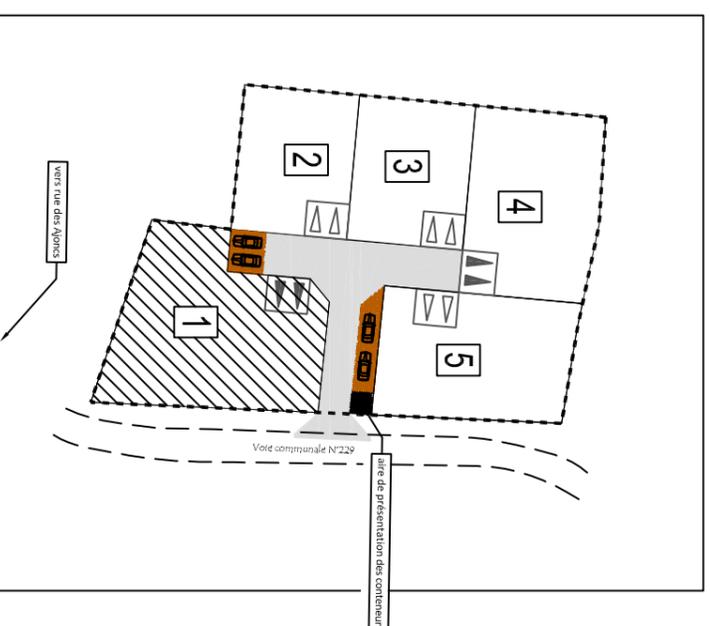
Lot n°1

Surface du lot: 648m²
Surface de plancher max: 200m²
Référence cadastrale: Section ZP n°---
Adresse: 1 le Hameau des Ajoncs

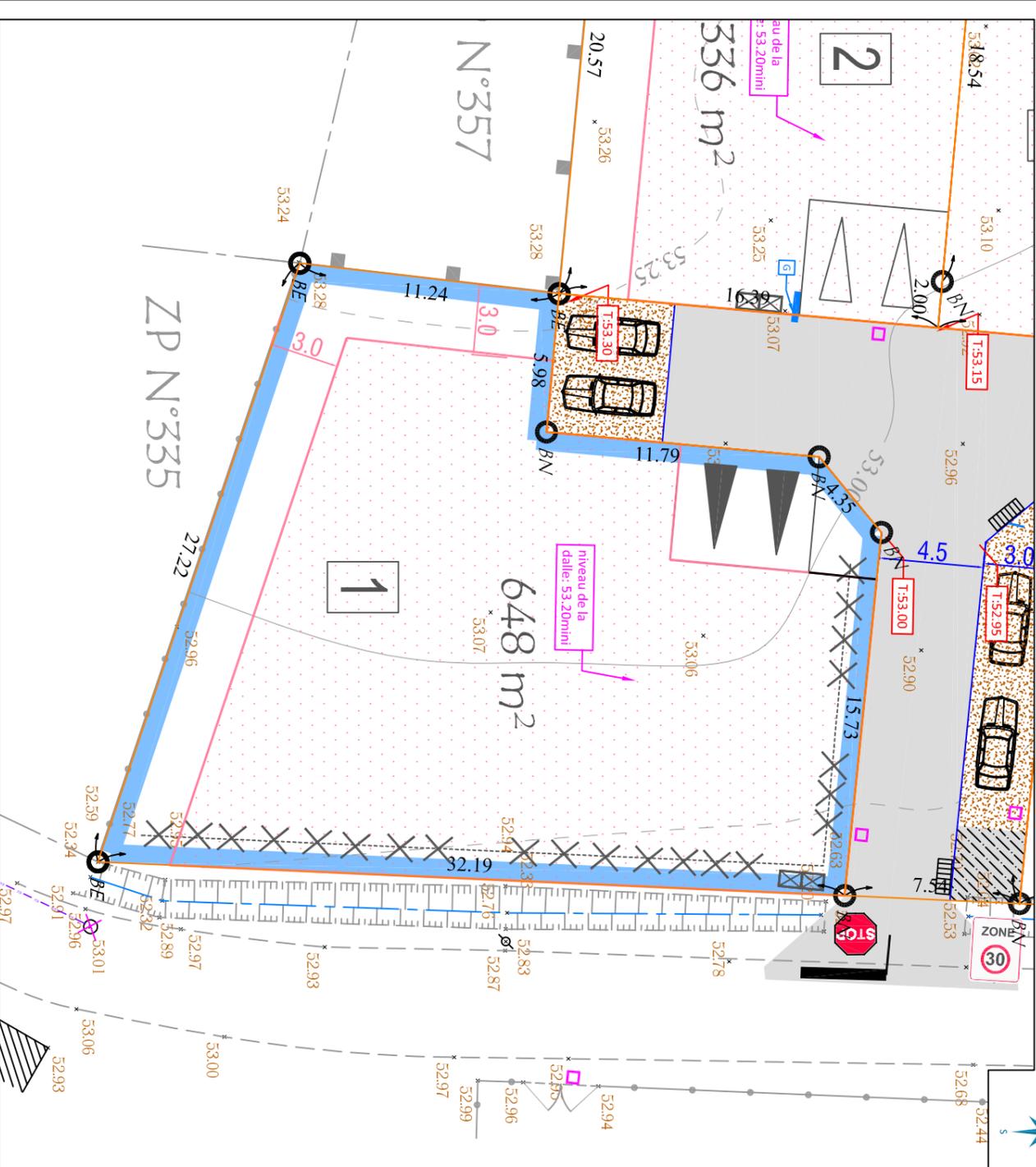
réalisé le 15/02/2023 - mis à jour le -----après bornage et après travaux

PLANS de SITUATION

sans échelle



PLAN DE VENTE PROVISOIRE



LEGENDE

- 53.00 Point de niveau terrain naturel - avant travaux
- 53.00 Cotes projet voirie indicative
- Ø 4E Borne géométrique
- Voie partagée emrodé noir
- Emplacement stationnement communs (terre pierre ou pavés drainants)
- trame paysagère à conserver lot 4 et 5

- 5m Endave privative 6mx5m (minimum) non dose avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement conseillé
- 5m Endave privative 6mx5m (minimum) non dose avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement imposé
- Accès véhicule interdit
- Zone d'implantation de la construction principale
- Branchement eaux usées
- Coffrets de branchement (eau potable - électrique - téléphonique)

NOTA:
- les eaux pluviales des lots sont à gérer à la parcelle par les acquéreurs par un dispositif de retenu et d'infiltration adapté à la nature du sol capacité mini de 3m cube
- Le trop plein pourra être relié :
- à la gargouille EP pour les lots 2-3-4 (charge acquéreur)
- au fossé ou au busage pour les lots 1-5 (charge acquéreur)

NOTA:
- L'emplacement des coffrets, des branchements et attenues sont donnés à titre indicatif. (position sur les plans ne sont pas contractuelles)
- Le lotisseur se réserve le droit de modifier l'implantation des ouvrages pour toutes raisons d'ordre technique ou normative
- Les altitudes de voirie sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés lors des travaux de voirie
- Avant tout projet de construction, les acquéreurs des lots devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP / ELEC / EP / EU...)